

Vénérables Frères, qu'il y a quatre ans, par Nos Lettres apostoliques *Christi Domini*, Nous avons constitué et fondé le Patriarcat d'Alexandrie pour les Coptes, en y assignant deux évêques suffragants et en y ajoutant cette règle que le premier Patriarche à nommer ne serait désigné et créé que par le droit du Siège apostolique. Depuis lors le nombre de catholiques de la nation copte s'étant accru, avec l'espérance de progrès ultérieurs, les évêques et les notables du clergé, désireux d'assurer l'éclat et le fondement de leur Eglise, demandèrent instamment que le Patriarche à eux propre leur fut donné par l'autorité du Siège apostolique.

Nous requîmes à cet effet l'avis des vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine composant la commission de la réconciliation des Eglises dissidentes avec le Saint-Siège, et ils furent, en effet, d'avis d'accueillir la demande. Quant à la personne à désigner pour le rang et l'office de Patriarche, avec l'usage du sacré Pallium, ils indiquèrent le vénérable frère Cyrille Macaire, évêque titulaire de Césarée de Panéas, lequel, en vertu du pouvoir apostolique, administre le même patriarcat en qualité de vicaire. Nous avons approuvé cette décision quant à l'objet et quant à la personne, car le vénérable frère Cyrille se signale par les vertus dignes d'un évêque, notamment par la doctrine, la piété et par la prudence dans la négociation des affaires comme Nous l'avons Nous-même constaté par expérience. C'est pourquoi Nous jugeons devoir l'honorer de la susdite dignité patriarcale.

Que vous en semble ?

De par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous élevons et promouvons le vénérable Frère Cyrille Macaire du titre épiscopal de l'Eglise de Césasée de Panéas à l'Eglise